

# TARIFS DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE TOULOUSE

## TARIFS APPLICABLES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2020/2021

	Frais de dossier par famille (3)	Quotient familial (5)	Résident TOULOUSE (1)		Résident Hors TOULOUSE (1)	
			Frais de scolarité (4)		Frais de scolarité (4)	
			1 <sup>er</sup> cursus (6)	cursus supplémentaire (7)	1 <sup>er</sup> cursus	cursus supplémentaire (7)
<b>Horaires Aménagés (H.A)</b>						
H.A. Lakanal, H.A Michelet, S2TMD Saint-Sernin	28,00 €		Gratuit	Tarifs Externes	Gratuit	Tarifs Externes
H.A RANGUEIL ADMIS (2)	28,00 €					
<b>Externes - Musique, Danse, Théâtre</b>						
Cursus traditionnel OU Pole des Arts Baroques OU Adultes : Formation musicale et/ou chant chorale et/ou Pratique amateur (musique, théâtre) et/ou érudition OU Auditeurs musique, danse, théâtre	28,00 €	De 0 à 400	100,00 €	100,00 €	150,00 €	150,00 €
		De 401 à 520	120,00 €	120,00 €	180,00 €	180,00 €
		De 521 à 640	170,00 €	170,00 €	255,00 €	255,00 €
		De 641 à 1280	220,00 €	220,00 €	330,00 €	330,00 €
		De 1281 à 1800	280,00 €	280,00 €	420,00 €	420,00 €
		De 1801 à 2400	340,00 €	340,00 €	510,00 €	510,00 €
		2401 et plus	400,00 €	400,00 €	600,00 €	600,00 €
<b>Play Music Variation N°3</b>	28,00 €		Gratuit			
<b>Play Music Variation N°4</b>	28,00 €		Gratuit			

(1) Le tarif des frais de scolarité sera appliqué au vu du justificatif de domicile au nom du représentant légal ou au nom de l'élève s'il est majeur. SEUL UN DES DOCUMENTS SUIVANTS SERA ACCEPTE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION OU DE LA REINSCRIPTION : facture d'électricité – de téléphone fixe ou internet – d'eau – de gaz – attestation d'assurance habitation (documents de moins de trois mois). En cas de non production du justificatif de domicile et de l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018, la tarification maximale sera appliquée.

(2) Les élèves en horaires aménagés à Rangueil (enseignement musical inclus dans l'enseignement général) s'acquitteront des frais de dossier après leur admission.

(3) Les frais de dossier sont à régler pour toute inscription ou réinscription quelque soit le lieu de résidence. En cas de non présentation au concours ou test d'entrée, non admission, démission ou congé, ces frais ne sont pas remboursables.

(4) DEMISSIONS OU CONGES : Seuls les démissions ou congés envoyés par courrier avec accusé de réception AVANT LE 12 NOVEMBRE 2020 entraineront l'annulation des droits de scolarité pour l'année scolaire 2020/2021, après cette date les droits de scolarité seront intégralement dus.

LES ELEVES NON ADMIS à l'issue des résultats des stages ou figurant sur liste d'attente dans une discipline instrumentale pourront démissionner des disciplines obligatoires sans s'acquitter des droits de scolarité si la démission parvient au Conservatoire par courrier recommandé avec accusé de réception AVANT LE 31 DECEMBRE 2020.

(5) Le calcul du quotient familial est appliqué à partir de l'avis d'imposition français de 2019 sur les revenus 2018 au nom du représentant légal ou au nom de l'élève. Pour les personnes vivant en couple et pour les enfants en garde alternée, le calcul est effectué à partir des 2 avis d'imposition. Il est déterminé sur la base du revenu imposable divisé par 12 mois et de la composition familiale (nombre de parts). Dans le cas où l'avis d'imposition français ne peut être fourni, le tarif maximum sera appliqué.

(6) Les élèves domiciliés à Toulouse en résidence universitaire ou foyer bénéficieront du tarif résident Toulouse sous réserve de la production d'une attestation pour l'année.

(7) Cursus supplémentaire : autre instrument (même si auditeur) ou autre discipline appartenant à un autre domaine : par exemple danse ou théâtre pour un musicien, jazz/Musiques actuelles ou pôle des Arts Baroques pour un élève suivant un cursus instrumental traditionnel (même si auditeur).

Frais Annexes	TARIFS
Livrets de formation musicale : travaux pratiques 1 <sup>er</sup> cycle	11,40 €
<b>Travail dans les salles (tarif annuel)</b>	
Studios	42,20 €
Studios équipés d'un instrument lourd (contrebasse, percussion, électroacoustique, harpe, clavecin, orgue, piano forte, à l'exception des pianos)	81,50 €
Les studios équipés d'une batterie sont loués uniquement aux élèves de 3 <sup>ème</sup> cycle	
<b>PRÊT D'INSTRUMENT AUX ELEVES INSTRUMENTISTES DU CRR (tarif annuels 2020/2021)</b>	
Cordes jusqu'au 3/4, petite mandoline et harpe celtique	136,80 € (soit 11,40 €/mois)
Autres (Y compris les cordes 4/4 et les archets)	164,40 € (soit 13,70 €/mois)
Règlement à effectuer à la signature du contrat. En cas de restitution de l'instrument avant le terme du contrat annuel, un remboursement sera effectué au prorata du nombre de mois effectifs de location. Tout mois commencé est dû.	
Les élèves stagiaires ou inscrits à la variation n°3 et n°4 du dispositif PLAY MUSIC sont exonérés des frais de location d'instrument pour l'année scolaire 2020/2021.	
Certains instruments spécifiques demandés à l'orchestre sont prêtés à titre gracieux.	

cf fiche n°18 : coût du service public comparé au tarif moyen